

Mort de Cédric Chouviat. Quels sont les derniers éléments de l'enquête qui accablent les policiers ?

Julie-Solveig SAINT-GERMÈS.

Voilà plus de six mois que les enquêteurs tentent de déterminer les circonstances de la mort de Cédric Chouviat, ce livreur de 42 ans décédé à la suite d'une interpellation musclée, à Paris, le 7 janvier. Entre la version de la famille et celle des policiers, de nombreuses incertitudes demeurent. Ouest-France fait le point sur les derniers éléments de l'enquête qui ébranlent la défense des policiers.



Les parents de Cédric Chouviat consolent le membre le plus jeune de la famille lors d'une marche blanche, le 12 janvier 2020, à Levallois (Hauts-de-Seine). | GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP

“J'étouffe, j'étouffe, j'étouffe.”. Sous le poids des policiers qui l'interpellent ce vendredi 3 janvier 2020, à Paris, dans le cadre de ce qui devait être un banal contrôle routier, [Cédric Chouviat](#), livreur de 42 ans, tente de faire entendre sa détresse.

Plaqué au sol avec son casque sur la tête, il répétera ces mots au total neuf fois en l'espace de 22 secondes. En vain. Transporté dans un état critique à l'hôpital après un malaise cardiaque lors de cette interpellation, [l'homme décédera deux jours plus tard](#) d'une asphyxie avec fracture du larynx.

« Ils n'ont qu'une envie, c'est que la vérité éclate »

Sept mois après les faits, [l'enquête pour « homicide involontaire »](#) est toujours en cours. D'aucuns diraient même qu'elle patine. Car depuis ce 3 janvier, nombreuses sont les zones d'ombre autour du décès de Cédric Chouviat. Que s'est-il réellement passé lors de cette interpellation ? Les policiers ont-ils entendu les cris de détresse du livreur ? Ont-ils volontairement mis leur bras autour du cou de Cédric Chouviat ? Quelle est la véritable cause du décès ? En réponse à ces questions, deux versions s'opposent depuis la première heure : celle des policiers et celle de la famille de Cédric Chouviat.

Alors que le 7 janvier dernier, le père de Cédric Chouviat n'hésitait pas à évoquer un “assassinat”, Laurent-Franck Liénard, l'avocat d'un des policiers mis en examen dans le cadre de cette affaire, l'assure ce jeudi auprès de [Franceinfo](#), les policiers “ne comprennent toujours pas” ce qu'il s'est passé et “n'ont jamais entendu que [Cédric Chouviat] était en détresse”, précisant que les derniers mots du livreur furent : “tu vas voir”.

Et l'avocat de rajouter : “Quand ils ont menotté Cédric Chouviat, ils ont découvert qu'il avait fait un malaise. Ils ne savent pas pourquoi et ils n'ont qu'une envie, c'est que la vérité éclate.”

Une assertion qui tente d'éteindre l'incendie après une note de synthèse de l'IGPN datant du 17 juin et révélée mardi 22 juillet par [Libération](#) et [Médiapart](#). Dans cette note, la version contredite des policiers côtoie des éléments accablants, tant pour les policiers que pour leur hiérarchie.

Dissimulation d'éléments

Dans sa synthèse d'enquête, l'IGPN a en effet estimé que l'un des policiers présents lors de l'interpellation a pratiqué sur le livreur un “étranglement arrière”, peu avant son asphyxie. Et c'est bien là que le bât blesse puisque dans leur compte-rendu initial d'intervention, daté du jour des faits et signé par une policière au nom des quatre membres de l'équipage (alors même qu'un commissaire divisionnaire de police avait affirmé aux enquêteurs avoir demandé des comptes-rendus “séparés”), les policiers ne font aucunement état de cet “étranglement arrière”.

Pire encore, comme le rapporte [Médiapart](#), les premiers éléments communiqués à la salle de commandement du commissariat du VII^e arrondissement et à la préfecture de police de Paris par un agent de la Bac, compagnon de la policière désormais placée sous le statut de témoin assisté, indiquent qu’“aucun moyen de défense intermédiaire, ni télé [matraque télescopique], ni tazer, ni gazeuse n'a été utilisé. Il s'agissait juste de maintenir l'individu avec une clef de bras pour lui passer les menottes, il n'y a pas eu d'étranglement ni de coups portés”.

Des affirmations allant à l'encontre des premiers résultats de l'autopsie, qui notait une asphyxie avec “fracture du larynx”, et des conclusions de l'IGPN qui indiquent qu'un des policiers “semblait pratiquer un étranglement arrière à l'occasion duquel il avait, au moins une fois, exercé une traction sur sa gorge”, “conduisant à une compromission momentanée de l'axe tête-cou-tronc” de Cédric Chouviat.

“Je ne me rappelais pas avoir utilisé mon bras gauche. J'étais fatigué. D'où ma possible confusion. Je ne sais pas quoi dire. [...] En plus je suis droitier ! En tout cas, il n'y a pas eu de geste volontaire”, a indiqué plus tard le chef de bord lors d'une de ses auditions, préférant utiliser le terme “maintien de tête”, a révélé [Médiapart](#), mardi 21 juillet.

« C'est bon, c'est bon, lâche-le »

Interrogé par [Franceinfo](#), l'avocat du policier mis en examen a abondé dans le sens de son client : “La sémantique a peu d'intérêt, ce qui compte c'est de savoir ce qui a été fait sur Cédric Chouviat et surtout pourquoi il est décédé. [...] Des enquêteurs de l'IGPN ont décrit la manœuvre pratiquée par un policier comme étant un étranglement arrière. Peu importe le terme que l'on utilise.”

Et l'avocat de rajouter lors d'une interview accordée à [Cnews](#) (à partir de 0'21) : “Si Monsieur Chouviat est décédé, c'est pour autre chose. C'est certainement à cause du casque, c'est certainement à cause de la jugulaire du casque qui a été trop serrée et certainement à cause de la balistique de la chute, c'est certainement à cause d'autre chose.”

Dès lors, un autre problème se pose : les policiers n'ont-ils vraiment pas entendu Cédric Chouviat en détresse ? Après la révélation en juin dernier des mots “j'étouffe” répétés plusieurs fois par le quadragénaire après le début de son interpellation, les policiers, “catastrophés”, ont affirmé ne pas avoir entendu ces mots. Dans leurs auditions initiales du 3 janvier, ils ne les ont d'ailleurs pas mentionnés.

Pourtant, selon une expertise réalisée fin juin à la demande des juges, “la quasi-totalité” de l'échange entre Cédric Chouviat et les policiers est “compréhensible” dans les trois vidéos tournées par la

fonctionnaire de police placée sous le statut de témoin assisté. Selon ce document audio, “durant 22 secondes”, Cédric Chouviat “dit à plusieurs reprises : j’étouffe”.

Plus tôt dans l’année, en février, l’Inspection générale de la police nationale (IGPN) a par ailleurs réalisé une “synthèse” de l’interpellation, basée entre autres sur la vidéo tournée par Cédric Chouviat. Selon ce document, le livreur de 42 ans “chute” au sol à la suite de l’interpellation et annonce immédiatement ne pas opposer de résistance : “Je m’arrête... Je m’arrête. Lâche mon casque... J’étouffe !... J’étouffe... [...] J’étouffe, j’étouffe !... J’étouffe !... J’étouffe... Tu verras... Tu v...”. “C’est bon, c’est bon, lâche-le”, demande alors un des policiers mis en cause à un autre. “J’étouffe, j’étouffe, j’étouffe”, dit encore Cédric Chouviat.

« Obstruction à la justice »

Mais qu’importent l’expertise et la synthèse, Me Liénard l’assure auprès de *Franceinfo* : “[Mes clients] ne l’ont pas entendu. [...] Ils avaient à interpellé un individu qui était en lutte, qui tentait de se soustraire à ce menottage. Ils étaient en train de lutter contre Cédric Chouviat. Ils n’ont jamais entendu qu’il était en détresse.”

Plusieurs des policiers disent en revanche avoir entendu le livreur les traiter de “clowns” pendant cette interpellation, ce qui n’est pas audible sur les enregistrements vidéo à ce moment-là. Alors les policiers disent-ils vrai ? D’après une source proche du dossier, une reconstitution sonore *in situ* est prévue prochainement pour permettre de déterminer si les policiers pouvaient entendre ces mots de Cédric Chouviat.

Sans attendre cette reconstitution, la famille de Cédric Chouviat envisage d’ores et déjà “fortement de déposer plainte pour faire sanctionner les responsables hiérarchiques qui ont organisé la dissimulation de la vérité en vue de faire obstruction à la justice”, a fait savoir Me Arié Alimi, avocat de la famille. “Les investigations ont mis à nu la stratégie de dissimulation des policiers et de leur hiérarchie”, ont par ailleurs réagi les autres conseils de la famille Me Vincent Brengarth et William Bourdon.